

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2024

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 21 mars 2024.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Nicolas TREILLARD - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Thi DUONG - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Cynthia VASSORT - Candy DION - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET - Philippe de LAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Muriel GILLIUM par Stéphane VILLAIN - Valentine GÉNITEAU par Morgan MOREAU - Guillem TEXIER par David LABICHE - Marie MOUFFOKES par Céline VIRLOGEUX.

Secrétaire de séance : Valérie DELARUE

Stéphane VILLAIN ouvre la séance et procède à l'appel des élus.
Il fait ensuite approuver le compte rendu du Conseil municipal du 04 mars 2024

1-FUSION DES ÉCOLES PIERRE JONCHERY EN UNE SEULE ECOLE PRIMAIRE

Code nomenclature : 8.1.5.

Le Conseil municipal unanime, approuve la fusion des écoles maternelle et élémentaire Pierre JONCHERY pour créer une seule école Primaire pierre JONCHERY.

**2-CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve les termes de la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

3-CONCOURS POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE – CHOIX DU LAURÉAT

Code nomenclature : 1.1.22

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et suit l'avis du jury de concours et :

- Désigne l'équipe composée du cabinet NORD SUD ARCHITECTURE (mandataire) et NOVAM INGENIERIE comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du Centre Nautique ;
- Autorise la SPL Charente-Maritime Développement à engager la négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec cette équipe conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

4-BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Concernant la **taxe d'habitation** et la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**, Stéphane VILLAIN propose le maintien des taux municipaux d'imposition pour 2023.

Concernant la **taxe foncière sur les propriétés bâties**, Stéphane VILLAIN explique que depuis 2022, il convient de cumuler le taux communal et le taux départemental.

Pour 2024, les taux d'impositions proposés sont donc :

- Taxe d'habitation : **13,30 %**
(celle-ci continue de s'appliquer sur les résidences secondaires par exemple)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,33 % + 21,50 % = **47,83 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **55,43 %**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le maintien des taux pour 2024.

2 – SUBVENTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Stéphane VILLAIN explique qu'il convient de prévoir au budget 2024, les crédits nécessaires au versement au CCAS d'une subvention totale de 110 000,00 € décomposée comme suit :

- CCAS : **55 000,00 €**
- Service Aide à Domicile : **55 000,00 €**

Dès à présent, il demande l'inscription des crédits au compte 013-420-657362.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette subvention.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Stéphane VILLAIN rappelle que le budget primitif 2024 reprend les orientations présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire

A / La section de fonctionnement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section de fonctionnement par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 995 416.54 €.

Par 26 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal vote ce budget primitif 2024.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement avec des chapitres « opérations ».

Compte tenu des reports de crédits, la section d'investissement s'équilibre à 12 021 109.14 €.

Par 26 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal vote ce budget primitif 2024.

4 - BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE COMMERCIAL DE BEAUSEJOUR (HT)

Code nomenclature : 7.1.2

A / La section d'exploitation

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'exploitation par chapitre.

La section d'exploitation s'équilibre à 248 072.66 €.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement avec des chapitres « opérations ».

La section d'investissement s'équilibre à 123 367.55 €.

Par 26 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal vote ce budget primitif 2024.

5- BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE COMMERCIAL DE L'HIPPODROME (HT)

Code nomenclature : 7.1.2

A / La section d'exploitation

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'exploitation par chapitre.

En dépenses :

• Chapitre 011 - Charges à caractère général :	172 270.23 €
• Chapitre 012 - Charges de personnel :	15 000.00 €
• Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :	249 962.95 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	200 000.00 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	500,00 €
• Chapitre 66 - Charges financières :	6 000,00 €

En recettes :

• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	137 300.00 €
• Chapitre 002 – Excédent reporté :	388 033.18 €
• Chapitre 70 - Produits des services du domaine & ventes diverses :	47 000,00 €
• Chapitre 74 - Subventions d'exploitation :	42 000,00 €
• Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :	29 400,00 €

La section d'exploitation s'équilibre à 643 733.18 €.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement avec des chapitres « opération ».

En dépenses :

• Opération 23 – travaux hippodrome :	8 000 €
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :	137 300.00 €

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 35 000,00 €
- Chapitre 001 – Déficit reporté : 302 662.95 €

En recettes :

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 249 962.95 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 200 000.00 €
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 33 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 482 962.95 €.

Par 26 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal vote ce budget primitif 2024.

6 - BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA COLLINE D'ANGOUTE 3 » (HT)
Code nomenclature : 7.1.2

A / La section de fonctionnement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section de fonctionnement par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 825 106.37 €.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement par chapitre.

La section d'investissement s'équilibre à 3 209 294.80 €.

Par 26 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal vote ce budget primitif 2024.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN lève la séance à 20h19 minutes et informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 02 mai 2024 à 18h30.

Le Maire,



Stéphane VILLAIN